

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 190^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 11 juin 2019, à 18 h sous la présidence de M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia De Benedictis Nancy Lapointe Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Marc-André Ayotte Hugo Beauséjour Marcel Côté Stéphane Dignard Michel Goudreau Dominic Leblanc Yves Mc Nicoll Stéphane Mercier Mathieu St-Jean

Absences motivées :

Madame	Mélissa Lapierre
Messieurs	Xavier Allard Alexandre Galarneau Simon Paquin Djemissot S. Johns Soifaite

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu il souhaite la bienvenue à M. Stéphane Dignard, nouvel administrateur, à titre de membre proposé par le conseil régional des partenaires du marché du travail. Il a été nommé par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en date du 26 avril. Il est le président de l'agence de placement et de recrutement « Recrutement intégral » situé à Repentigny.

190.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190611-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

- 190.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 190.2 Adoption du procès-verbal de la 189^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 190.3 Suite (s) au procès-verbal*
- 190.4 Rapport du comité exécutif*
- 190.5 Parole au public*
- 190.6 Collège constituant de Joliette*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 190.7 Collège constituant de L'Assomption*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 190.8 Collège constituant de Terrebonne*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 190.9 Budget de fonctionnement 2019-2020*
- 190.10 Plan des effectifs 2019-2020*
- 190.11 Adoption mandat et du profil souhaité de la prochaine direction du CCJ*
- 190.12 Autorisation pour offrir le programme de Techniques de santé animale (145.A0)*
- 190.13 Autorisation pour offrir le programme Techniques de génie mécanique*
- 190.14 Rehaussement du devis pédagogique au collège constituant de Terrebonne*
- 190.15 Mandat de Collecto pour l'acquisition des postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge*
- 190.16 Modifications de la politique de remboursement des frais de déplacement, de représentation et de réception pour l'année 2019-2020*
- 190.17 Modifications de la politique de gestion des cadres*
- 190.18 Adoption de la politique institutionnelle sur la divulgation des*

- actes répréhensibles comme à l'égard du Cégep régional de Lanaudière*
- 190.19 *Adoption des politiques visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*
- 190.20 *Nomination à la commission des études du collège constituant de L'Assomption*
- 190.21 *Renouvellement de mandats au comité d'éthique et de la recherche*
- 190.22 *Calendrier modifié des assemblées 2019-2020*
- 190.23 *Informations :*
- *Rapport de la présidence*
 - *Rapport de la direction générale*
 - *Avis de motion*
- 190.24 *Divers*
- *Appel d'offres pour des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque au Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption*
- 190.25 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

190.2 Adoption du procès-verbal de la 189^e assemblée ordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-190611-02

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 189^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 23 avril 2019 et ajournée le 7 mai 2019 avec une correction à la liste des présences à l'assemblée du 7 mai 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

190.3 Suite (s) au procès-verbal :

À la suite de la visite des enseignants de L'Assomption lors de l'assemblée le 7 mai dernier, une communication a été envoyée le lendemain afin d'informer ces derniers qu'une réponse plus détaillée leur serait envoyée. Cette réponse été acheminé le 29 mai dernier et il n'y a eu aucune réaction.

190.4 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 16 avril et le 8 mai 2019.

190.5 Parole au public :

Les enseignants viendront à l'automne s'exprimer au sujet de la gouvernance contemporaine.

Dans le dossier du pourvoi judiciaire, les rencontres avec les présidents des syndicats du personnel enseignant ont été satisfaisantes. Le dossier devrait se régler sous peu.

190.6 Collège constituant de Joliette :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

- Le dernier conseil d'établissement s'est tenu le 30 mai au cours duquel l'adoption du budget local a été faite et un avis favorable sur le budget régional a été donné. Le conseil d'établissement a également procédé à l'adoption de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.
- Vernissage des étudiants finissants en arts visuels au musée d'art de Joliette. Deux œuvres ont été choisies, une pour le collège constituant de Joliette et une autre louée pour être exposé au siège social.
- Pour clôturer les activités du 50^e anniversaire, une capsule temporelle a été installée à côté de l'arbre du 50^e, le 28 mai dernier. La capsule contient divers objets déposés à l'intérieur et pourra être ouverte dans 50 ans. C'est le département de génie civil qui a fabriqué la capsule.
- Premier colloque en soins infirmiers sur la simulation, le succès et la grande participation permettent d'envisager une seconde édition l'an prochain.
- Un projet du département d'horticulture a permis d'installer des bacs de jardinage dans le stationnement. Ceux-ci seront arrosés cet été par les enfants du camp de jour.
- Le colloque en Techniques d'éducation spécialisée se tient le 12 juin au collège.
- L'intérim à la direction du collège est assuré par M. Sylvain Riendeau nommé par le conseil d'administration le 26 septembre 2017, pour remplir les fonctions en cas d'absence ou d'incapacité.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190611-03

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2019052301. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,

CARL-190611-04

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

190.7 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***
 - Le conseil d'établissement s'est tenu le 31 mai.
 - Des activités de fin de semestre ont été organisées, notamment du 24 au 27 avril, « En berne » un théâtre musical inspiré des chansons des « Cowboys Fringants ».
 - Du 1^{er} au 4 mai une pièce de théâtre, comédie musicale avec 17 chansons de « Green Day ».
 - Le Défi cardio s'est tenu le 27 mai et ce sont plus de 270 personnes qui ont participé aux activités en lien avec le défi cardio.
 - Exposition perspective des étudiants en design d'intérieur le 31 mai.
 - Cérémonie de diplôme pour 459 étudiants diplômés et remises de bourses les 28 mai et 4 juin.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190611-05

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2019042901. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Stéphane Mercier.

CARL-190611-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

190.8 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***
 - Le conseil d'établissement s'est tenu le 3 juin 2019 et a adopté la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.
 - Adoption d'un bilan d'implantation du cheminement Tremplin DEC. Un rapport a été déposé et des recommandations seront mises en œuvre.
 - L'activité de Loto-voyage qui s'est tenue cette année pour la première fois a été positive et c'est 2 300 \$ qui a été retourné aux étudiants pour participer à des voyages à l'international.
 - Le Grand McDons a permis de donner 27 600 \$ pour la Fondation.
 - Le Gala du socioculturel s'est tenu le 9 mai avec la présence de plus d'une centaine d'étudiants.

- Le colloque du réseau des intervenants psychosociaux (RIIPSO) s'est tenu au collège constituant de Terrebonne le 30 mai. Les participants et les organisateurs ont mentionné la qualité des installations et des conférences.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-190611-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

190.9 Budget de fonctionnement 2019-2020 :

La directrice des ressources financières présente le budget de fonctionnement pour l'année 2019-2020.

Des annonces avaient déjà été faites concernant le budget le 21 mars dernier. À ce moment on évoquait un réinvestissement pour une 3^e année de 103 M\$. Le 3 mai, le ministère a procédé au dépôt des allocations pour le réseau collégial. L'enveloppe a été augmentée de 151 M\$, soit 7,71% correspondant à la révision du modèle FABES. Le modèle a été révisé après 25 ans. Le rapport du comité d'experts chargé de réviser le modèle a été déposé en janvier. Des ajustements ont été demandés par la Fédération des cégeps, notamment pour augmenter le fixe de tous les collèges. Un transfert de 200 k\$ a été fait du A vers le F. Le ministère a également procédé à une diminution du nombre de règles pour offrir plus d'autonomie aux collèges et afin de soutenir toutes les missions des collèges, notamment au niveau de la recherche et des CCTT. Il y a plusieurs annexes qui ont été abrogées, modifiées ou intégrées au fixe. Le rehaussement et la reconnaissance d'un montant additionnel pour le CRL sont à souligner après plusieurs années de demandes et de représentations en ce sens. Il y a maintenant trois paliers pour le calcul du A brut afin de soutenir et d'assurer la viabilité des petits et des moyens collèges. La création de la lettre « R » dans le modèle FABRES concerne notamment le rayonnement régional du collège et la recherche.

Il faut apprécier dans son ensemble les modifications qui ont été apportées au modèle. Il sera nécessaire de vivre cette première année pour avoir un réel portrait des modifications et de leurs impacts.

Le budget de fonctionnement tient compte du plan des effectifs, des ajouts de postes ont été faits en fonction des réinvestissements. Le Cégep régional de Lanaudière dépose donc un budget légèrement déficitaire de 166 944 \$. Le réinvestissement 2019-2020 du gouvernement a permis de financer des besoins déjà existants au budget ainsi que certains ajouts.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2019-2020;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 3 mai 2019;

Attendu la révision du modèle d'allocation des ressources (FABRES);

Attendu le rehaussement du financement général dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement des trois collèges constituants;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-190611-08

« Il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

190.10 Plan des effectifs 2019-2020 :

La directrice des ressources humaines fait part des intentions au plan d'effectifs du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2019-2020.

Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter le plan d'effectifs global du Cégep régional de Lanaudière en lien avec le budget de l'année 2019-2020;

Attendu l'obligation de déposer un plan d'effectifs au plus tard le 1er juin de chaque année;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-190611-09

« Il est résolu d'adopter le Plan d'effectifs 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière, sous réserve du dépôt de l'ensemble des allocations en provenance du Ministère et des disponibilités budgétaires récurrentes, ainsi que des consultations auprès des comités de relations de travail du personnel professionnel et du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière qui se termineront au plus tard le 1er juillet 2019. »

Adoptée à la majorité.

190.11 Adoption du mandat et du profil souhaité de la prochaine direction du CCJ :

Le directeur général présente le mandat et le profil souhaité et répond aux questions des membres.

Comme suite à la nomination de Mme Hélène Bailleu à titre de directrice générale du Cégep régional de Lanaudière entraînant la vacance du poste de direction du collège constituant de Joliette à compter du 29 juin prochain, le conseil d'administration a adopté le 7 mai dernier une résolution afin de démarrer le processus de consultation et de recrutement de ce poste.

La direction générale du Cégep régional de Lanaudière a donc procédé à la consultation du comité de direction, de la commission des études ainsi que du conseil d'établissement de Joliette concernant le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction du collège.

À la suite du bilan des consultations, la direction du Cégep régional a élaboré un projet d'affichage qui est soumis au conseil d'administration pour adoption.

La composition du comité de sélection a été établie lors de l'assemblée du conseil d'administration du 7 mai 2019.

Attendu le départ de la directrice du collège constituant de Joliette le 29 juin 2019 pour occuper le poste de directrice générale du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la résolution CARL-190507-07 autorisant la direction générale du Cégep régional de Lanaudière à procéder aux consultations du comité de direction, de la commission des études et du conseil d'établissement de Joliette quant au mandat et au profil souhaité de la prochaine direction du collège;

Attendu le projet d'affichage du poste élaboré par la direction du Cégep régional à la lumière des commentaires et suggestions recueillis lors de la consultation des instances;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190611-10

« Il est résolu d'adopter le projet d'affichage du poste de la prochaine direction du collège constituant de Joliette. »

Adoptée à l'unanimité.

190.12 Autorisation pour offrir le programme Techniques de santé animale (145.A0) au collège constituant de Joliette :

Dans la perspective de maintenir sa carte de programmes en complète adéquation avec les besoins de la région, la direction du collège constituant de Joliette, dans une démarche de concertation et de complémentarité avec les deux autres collèges constituants, considère que le programme Techniques de santé animale (145.A0) rehausserait l'offre de formation de la région lanauoise. Plusieurs éléments démontrent la pertinence d'offrir ce programme à Joliette.

Le collège constituant de Joliette dispense déjà plusieurs programmes du domaine des techniques biologiques et des techniques bioalimentaires et, plus précisément, du secteur de l'agriculture et des pêches. Ce domaine et ce secteur constituent d'ailleurs l'un des créneaux du collège constituant de Joliette. Le programme Techniques de santé animale s'arrimerait ainsi particulièrement bien avec ce créneau.

Dans le cadre de son programme Gestion et technologies d'entreprise agricole, le collège constituant de Joliette opère une ferme-école, qui sert de lieu de formation et de simulation authentique pour les étudiants. La ferme école comporte différents bâtiments, dont un pour animaux. Aménagé sur deux étages le bâtiment comprend une chambre à moulée, trois salles pour agneaux, veaux ou porcs, une salle de mise-bas, une salle d'engraissement ainsi que quatre salles pour les volailles. Ce bâtiment comprend tous les aménagements nécessaires au soin des animaux. Lieu de formation pour les étudiants, le bâtiment pour animaux bénéficie également de salles de classe, d'une salle à manger et d'une salle de bain avec douche.

Sur une base ponctuelle, petits et gros animaux de ferme y sont élevés. Le programme Techniques de santé animale vise à former des travailleurs aptes

à exercer leur profession auprès de différentes catégories d'animaux, dont les petits et les gros animaux de ferme. Plusieurs diplômés de ce programme se destinent d'ailleurs à occuper des emplois dans le milieu des entreprises agricoles ou dans celui des services d'inspection des aliments. Des liens intéressants entre la ferme-école et le programme Techniques de santé animale pourraient assurément se développer.

C'est dans ce contexte que le Collège constituant de Joliette souhaite déposer une demande pour offrir le programme Techniques de santé animale (145.A0) afin de répondre aux besoins de la région de Lanaudière.

En vertu du paragraphe a) de l'article 42 de la Loi sur les collèges, il appartient au Cégep régional de Lanaudière d'obtenir les autorisations de dispenser les programmes de formation pour ensuite les répartir entre ses collèges constituants.

Attendu le paragraphe a) de l'article 42 de la Loi sur les collèges qui précise que le Cégep régional doit répartir entre ses collèges constituants les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales pour lesquels il a reçu l'autorisation du ministre ainsi que les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales qu'il est autorisé à établir;

Attendu l'orientation 5.1 du plan stratégique 2015-2020 à l'effet de bonifier l'offre de service et de formation notamment par l'actualisation de la carte des programmes et la mise en place d'une offre de formation qui permet au collège de se démarquer;

Attendu que les demandes d'admission au programme Techniques de santé animale sont considérables au regard du nombre de places disponibles dans les établissements qui le dispensent;

Attendu la concertation entre les collèges constituants et la direction générale;

Attendu les perspectives professionnelles favorables pour les emplois visés par la formation en Techniques de santé animale;

Attendu que la profession de technicien en santé animale figure sur la liste des professions à prioriser de la Commission des partenaires du marché du travail;

Attendu que ces perspectives ont été énoncées et reconnues dans le Plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique de la Table de l'éducation de Lanaudière;

Attendu l'avis favorable d'Emploi-Québec;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du collège constituant de Joliette;

Attendu l'avis favorable du conseil d'établissement du collège constituant de Joliette;

Attendu l'échéance ministérielle du 30 juin pour le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de programme;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Marc-André Ayotte,

CARL-190611-11

« *Il est résolu :*

- *d'appuyer et de poursuivre les démarches entreprises par le collège constituant de Joliette afin d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le programme Techniques de santé animale (145.A0);*
- *que le Cégep régional de Lanaudière attribue ce nouveau programme au collège constituant de Joliette, le cas échéant. »*

Adoptée à l'unanimité.

190.13 Autorisation pour offrir le programme Techniques de génie mécanique (241.A0) au collège constituant de Terrebonne :

Dans la perspective de maintenir sa carte de programmes en complète adéquation avec les besoins de la région, la direction du collège constituant de Terrebonne, dans une démarche de concertation et de complémentarité avec les deux autres collèges constituants, considère que le programme Techniques de génie mécanique (241.A0) rehausserait l'offre de formation de la région lanauoise. Plusieurs éléments démontrent la pertinence d'offrir ce programme à Terrebonne.

Le programme Techniques de génie mécanique s'arrime bien avec des programmes déjà dispensés au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (CRLT), dont Technologie de l'électronique industrielle et Techniques de design industriel. D'ailleurs, plusieurs opportunités pédagogiques intéressantes sont envisageables avec ces programmes. Offrant le programme Technologie de l'électronique industrielle, option automatisation, ainsi que l'attestation d'études collégiales Spécialisation en programmation avancée des contrôleurs industriels, le CRLT pourra veiller à la complémentarité des compétences entre ces programmes.

À un moment où l'on vise de plus en plus le développement de compétences hybrides de « mécatronique », alliant la mécanique, l'électronique et la robotique, la possibilité de sélectionner des

compétences du domaine de l'électronique et de la robotique dans la liste des compétences optionnelles apparaît comme une opportunité d'envergure sur le plan pédagogique. Cela permettrait non seulement de s'assurer que les diplômés aient développé des compétences dans ces domaines de plus en plus en demande dans le domaine de la mécanique, mais aussi de rehausser la collaboration entre nos départements. Cela permettrait aussi un certain partage des équipements spécialisés, la maximisation des espaces ainsi qu'une utilisation optimale de nos ressources enseignantes internes.

Le CRLT dispense également le programme Technique de design industriel, dont la visée consiste à former des techniciens en design industriel qui prennent en charge le développement d'un produit, de sa phase de conception jusqu'à sa fabrication. Les tâches de ce type d'emploi comprennent l'analyse des besoins des industries, la conception, le développement de maquette, la recherche de solutions économiques, ergonomiques, esthétiques et écologiques.

Les équipements ainsi que les expertises de notre centre collégial de transfert de technologie en design industriel – INÉDI – constituent des atouts majeurs pour dispenser ce programme.

La profession de technologue/technicien en génie mécanique se retrouve dans un grand nombre de secteurs dans Lanaudière. La mobilité intersectorielle de cette profession est certes un avantage considérable.

C'est dans ce contexte que le collège constituant de Terrebonne souhaite déposer une demande pour offrir le programme Techniques de génie mécanique pour répondre aux besoins de la couronne nord de Montréal.

En vertu du paragraphe a) de l'article 42 de la *Loi sur les collèges*, il appartient au Cégep régional de Lanaudière d'obtenir les autorisations de dispenser les programmes de formation pour ensuite les répartir entre ses collèges constituants.

Attendu le paragraphe a) de l'article 42 de la Loi sur les collèges qui précise que le Cégep régional doit répartir entre ses collèges constituants les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales pour lesquels il a reçu l'autorisation du ministre ainsi que les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales qu'il est autorisé à établir;

Attendu l'orientation 5.1 du Plan d'action stratégique 2015-2020 à l'effet de consolider et de bonifier notre carte de programmes;

Attendu la forte demande des candidats aux études collégiales pour ce programme d'études et la volonté de permettre aux Lanaudois présentant une demande d'admission d'être formés dans un établissement de leur territoire;

Attendu les liens intéressants à développer avec les programmes Technologie de l'électronique industrielle et Techniques de design industriel sur le plan pédagogique, matériel et financier;

Attendu les possibilités de développer des ententes DEP-DEC avec des nombreux programmes déjà offerts dans Lanaudière, dont Techniques d'usinage, Mécanique de machines fixes, Électromécanique de systèmes automatisés et Dessin industriel et de développer des ententes DEC-BAC novatrices avec le milieu universitaire, notamment les programmes de génie;

Attendu l'échéance ministérielle du 30 juin pour le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de programme;

Attendu que les professions de techniciens en génie industriel et en génie de fabrication, de technologues en génie mécanique et de techniciens en dessin figurent sur la liste des professions à prioriser de la Commission des partenaires du marché du travail;

Attendu les appuis des entreprises de la région afin de répondre au besoin de main-d'œuvre dans ce domaine;

Attendu l'avis favorable d'Emploi-Québec;

Attendu l'appui de la Table de l'éducation de Lanaudière;

Attendu l'appui du Centre local de développement économique des Moulins;

Attendu la concertation entre les collèges constituants et la direction générale;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Attendu l'avis favorable de la commission des études et du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190611-12

« Il est résolu :

- que le Cégep régional de Lanaudière demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'autorisation permanente de dispenser le programme Techniques de génie mécanique (241.A0);*

- *que le Cégep régional de Lanaudière attribue ce nouveau programme au collège constituant de Terrebonne, le cas échéant. »*

Adoptée à l'unanimité.

190.14 Rehaussement du devis pédagogique au collège constituant de Terrebonne :

Le directeur du collège constituant de Terrebonne présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le devis scolaire est une unité de mesure utilisée par le ministère pour baliser les clientèles dans les établissements du réseau collégial. Certaines règles de financement s'appuient sur le devis scolaire pour déterminer les allocations afférentes à un collège. Il est à noter que si certains collèges peuvent encourir des pénalités pour des dépassements significatifs de leur devis, ce qui n'est pas le cas pour le Cégep régional de Lanaudière. Par contre, un devis scolaire ajusté correctement a le mérite de refléter la capacité réelle d'accueil du collège.

Les trois collèges constituants ont connu au cours des dernières années des hausses significatives quant à leur effectif étudiant. Le collège constituant de Terrebonne, en raison de ces hausses considérables, a atteint et dépassé de façon plus que notable son devis actuel.

Afin que le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne puisse desservir pleinement la population et dans la foulée des hausses d'effectif étudiant ainsi que celles à venir, il importe que le devis pédagogique du collège constituant de Terrebonne soit bonifié.

Attendu les recherches et les études publiées par Emploi-Québec démontrant les difficultés de recrutement de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs secteurs d'importance de notre région pour les années à venir;

Attendu que les trois collèges desservent des sous-régions de Lanaudière ayant des dynamiques économiques, sociales, culturelles, démographiques et géographiques distinctes;

Attendu l'importance que le collège constituant de Terrebonne puisse accomplir pleinement sa mission en étant en mesure d'accueillir et de former la main-d'œuvre nécessaire pour la région qu'il dessert;

Attendu les besoins grandissants des programmes au collège constituant de Terrebonne ainsi que le développement du CCTT-INÉDI;

Attendu l'importance, pour des raisons socio-économiques et les besoins en main-d'œuvre, de conserver les jeunes sur le territoire de Lanaudière;

Attendu que le collège doit refuser, par manque de places dans plusieurs programmes, d'éventuels candidats à des professions pour lesquelles les besoins dans la région sont importants;

Attendu que les superficies actuelles ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins des programmes qui sont en surplus importants ou qui pourraient accueillir plus d'étudiants;

Attendu le taux significatif de croissance du bassin géographique de la clientèle du collège constituant de Terrebonne;

Attendu les efforts réalisés notamment par le CRÉVALE et les résultats concluants obtenus en matière d'encouragement à la persévérance scolaire;

Attendu l'étude réalisée par la direction des ressources matérielles notamment par son Plan directeur des installations;

Attendu l'avis favorable du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par M. Dominic Leblanc,

CARL-190611-13

« Il est résolu que la direction générale du Cégep régional transmette au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le projet de devis scolaire pour accueillir 2 445 étudiants au collège constituant de Terrebonne. »

Adoptée à l'unanimité.

190.15 Mandat de Collecto pour l'acquisition des postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge :

Collecto, services regroupés en éducation, offre aux cégeps et aux commissions scolaires la possibilité de se joindre à un appel d'offres public visant à regrouper les besoins des organismes afin de conclure un contrat à commande avec un ou des fournisseurs pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge.

L'entente est pour une période de deux (2) ans à compter du 1er octobre 2019. Elle pourra être renouvelée pour une période additionnelle d'un an après évaluation de la satisfaction des organismes participants et discussion avec le comité organisateur.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1er octobre 2008 et des règlements qui en découlent, Collecto doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

Attendu que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Attendu que Collecto a l'intention de réaliser un appel d'offres public visant à conclure un contrat à commande avec un ou des fournisseurs pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par Collecto;

Attendu que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Attendu que Collecto a l'intention de conclure une entente pour une période initiale de deux ans, à compter du 1er octobre 2019 avec une possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'un an après évaluation;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-190611-14

« Il est résolu d'autoriser la participation du Cégep régional de Lanaudière au regroupement des achats des services regroupés en éducation - Collecto en vue de l'appel d'offres public visant à conclure un contrat à commande avec un ou des fournisseurs pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge. »

Adoptée à l'unanimité.

190.16 Modification de la politique de remboursement des frais de déplacement, de représentation et de réception :

Au cours du mois d'août 2018, tous les établissements collégiaux ont été invités à réviser leur *Politique de remboursement de frais de déplacements, de*

représentation et de réception conformément aux recommandations du Vérificateur général du Québec suite au dépôt de son rapport du 23 novembre 2016.

En effet, le Ministère a transmis avec sa lettre la documentation comprenant les *Directives sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*, ainsi que les *Règles sur les réceptions et les frais d'accueil* émanant du Secrétariat du Conseil du trésor.

La direction des ressources financières du Cégep régional de Lanaudière a donc procédé à une actualisation de sa *Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception* en se basant sur ces recommandations.

La révision de notre politique devra être transmise au Ministère d'ici le 30 juin 2019 accompagnée d'une résolution du conseil d'administration l'entérinant.

Une modification sera apportée afin que la distance remboursée soit en tout temps la distance parcourue la plus courte (aller et retour) entre le domicile et le lieu de destination ou le lieu d'affection ou de travail habituel et le lieu de destination à l'article 5.9.1.8.

Attendu la demande du Ministère au mois d'août 2018, de procéder à la révision de notre Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception;

Attendu les recommandations formulées dans le rapport du Vérificateur général du Québec;

Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;

*Attendu la recommandation du CRPC et du comité exécutif;
Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement des trois collèges constituants;*

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,

CARL-190611-15

« Il est résolu que le conseil d'administration adopte la révision de la Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception. »

Adoptée à l'unanimité.

190.17 Modifications de la politique de gestion du personnel cadre :

Soucieuse de reconnaître l'importance de la contribution des gestionnaires à la mission du Cégep régional de Lanaudière, la direction générale a mené des travaux avec l'Association locale des cadres en vue d'offrir au personnel

d'encadrement des conditions de travail optimales dans le contexte propre à notre type d'établissement.

Les modifications suggérées à la politique sont le fruit des travaux réalisés conjointement par la direction du Cégep régional de Lanaudière et le comité de travail de l'Association locale des cadres.

Attendu la Politique de gestion des cadres adoptée en juin 1999 et dont la dernière révision a été faite en 2014;

Attendu l'importance de la contribution des cadres à la mission du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la volonté de la direction générale de donner au personnel d'encadrement des conditions de travail optimales dans le contexte propre au Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les modifications suggérées à la politique à la suite des travaux réalisés par la direction du Cégep régional de Lanaudière et le comité de travail de l'Association locale des cadres;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-190611-16

« Il est résolu d'adopter la nouvelle version de la Politique de gestion des cadres du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

190.18 Adoption de la politique sur la divulgation des actes répréhensibles :

Comme suite à l'entrée en vigueur de La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (LQ 2016, c34), (ci-après désignée la « Loi »), à laquelle tous les organismes publics sont assujettis, et conformément à cette Loi, le Cégep régional de Lanaudière (CRL) a établi une *Politique sur la divulgation des actes répréhensibles commis à l'égard du Cégep régional de Lanaudière* (ci-après « la Politique »).

Cette Politique s'appuie notamment sur le document de références soumis par le Protecteur du citoyen et répond aux exigences de la Loi.

Attendu l'adoption la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LQ 2016, c34);

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière est un organisme public visé en vertu de l'article 2 de la Loi;

Attendu l'obligation pour les organismes publics visés de se doter de procédures permettant la divulgation d'actes répréhensibles commis à leur égard;

Attendu l'article 2.3 du Guide des règles de gestion du Cégep régional de Lanaudière qui stipule qu'une politique doit être approuvée par le conseil d'administration;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement des trois collèges constituants;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190611-17

« Il est résolu que le conseil d'administration adopte la Politique sur la divulgation des actes répréhensibles commis à l'égard du Cégep régional de Lanaudière. »

Le vote est demandé.

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

Adoptée à la majorité.

190.19 Adoption des politiques visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel :

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'est engagé à adopter une loi-cadre afin d'amener les collèges et les universités à intervenir pour prévenir et contrer les violences sexuelles.

La *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, RLRQ c. P-22.1* (ci-après désignée la « Loi »), a été adoptée à l'Assemblée nationale en décembre 2017.

Les établissements d'enseignement supérieur ont donc pour obligation d'adopter une politique institutionnelle distincte de toute autre politique de l'établissement visant la prévention et contribuant à favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour les étudiants et les membres du personnel. Afin d'élaborer cette politique, les établissements ont également l'obligation de mettre sur pied un comité permanent composé d'étudiants, de dirigeants et de

membres du personnel. Le ministère a établi un échéancier pour se conformer à la Loi. La mise en œuvre de la politique devra se faire au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi, les collèges constituants ont mis en place les comités permanents et ont élaboré les politiques distinctes, à Joliette, Terrebonne et à L'Assomption afin de répondre aux exigences de la Loi. La mise en place d'un guichet unique notamment, nécessitait le déploiement de politiques distinctes afin de répondre aux besoins de chacune des communautés collégiales.

En ce qui concerne les employés du siège social, de la formation continue et les étudiants de la formation non créditée, ceux-ci seront orientés vers une politique de référence, soit celle du collège constituant de Joliette. Une directive spécifique à leur intention concernant les modalités de dépôt d'une plainte leur sera communiquée.

Attendu l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, RLRQ c. P-22.1;

Attendu l'obligation de la mise en œuvre de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel a été établie au 1^{er} septembre pour tous les établissements d'enseignement supérieur;

Attendu l'élaboration par les comités permanents d'une Politique pour chacun des collèges constituants à Joliette, à L'Assomption et à Terrebonne;

Attendu le modèle particulier du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la nécessité pour le Cégep régional de Lanaudière de se conformer aux exigences de la Loi;

Attendu que les travaux d'uniformisation et d'amélioration continue des politiques, prévoyant des aménagements particuliers pour chaque établissement, se poursuivront en concertation avec chacun des milieux;

Attendu l'article 2.3 du Guide des règles de gestion du Cégep régional de Lanaudière qui stipule qu'une politique doit être approuvée par le conseil d'administration;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement des trois collèges constituants;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CARL-190611-18

« *Il est résolu :*

- *d'adopter la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du collège constituant de Joliette, du collège constituant de L'Assomption et du collège constituant de Terrebonne;*
- *que la Politique de référence pour le personnel du siège social, le personnel de la formation continue et les étudiants de la formation non créditée sera celle du collège constituant de Joliette;*
- *qu'une directive spécifiant les modalités du dépôt d'une plainte sera communiquée aux employés ainsi qu'aux étudiants de l'établissement de Repentigny. »*

Adoptée à l'unanimité.

190.20 Nomination à la commission des études du collège constituant de L'Assomption :

Comme suite aux changements au sein du comité de direction du collège constituant de L'Assomption, il y a lieu de procéder à la nomination de Mme Sonia Ducharme-Beausoleil au sein de la commission des études.

Il revient au conseil d'administration de désigner le personnel d'encadrement au sein des commissions des études.

Attendu l'article 7 des Lettres patentes du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'article 17 b) de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu que le Règlement sur la commission des études précise que la désignation des membres du personnel cadre à la commission des études est faite par le conseil d'administration du Cégep régional;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Sonia De Benedictis,

CARL-190611-19

« *Il est résolu de nommer Mme Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe, à la commission des études du collège constituant de L'Assomption. »*

Adoptée à l'unanimité.

190.21 Renouvellement de mandats au comité d'éthique et de la recherche :

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CÉR exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains, réalisé sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière*, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

Attendu l'article 8.6 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration;

Attendu que les mandats de Mme Lucette Whittom et de M. Fabien Savary arriveront à échéance sous peu et qu'ils sollicitent le renouvellement de leur mandat;

Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-190611-20

« Il est résolu de renouveler les mandats des personnes ci-dessous mentionnées, et ce, pour une période de trois ans :

- Mme Lucette Whittom, à titre de personne représentante du public;*
- M. Fabien Savary, à titre de personne versée dans les méthodes de recherche. »*

Adoptée à l'unanimité.

190.22 Calendrier modifié des assemblées 2019-2020 :

Le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2019-2020 est déposé.

190.23 Informations :

- *Rapport de la direction générale*

La direction générale dépose son rapport. Le directeur général profite de l'occasion pour remercier les administrateurs et leur fait part de son appréciation à travailler avec eux au cours de ces huit années. Il exprime sa reconnaissance envers les membres du comité exécutif, les directions de collège constituant et les directions de service. En terminant, il souhaite la meilleure des chances à la nouvelle directrice générale.

- *Rapport de la présidence*

Le président mentionne la fin de mandat de plusieurs administrateurs. Il remercie chacun d'eux pour leur présence soutenue, leur contribution et leur implication au sein du conseil d'administration.

Il mentionne la nomination prochaine de la nouvelle direction du collège constituant de L'Assomption à l'issue d'un long processus. Le recrutement de la nouvelle direction du collège constituant de Joliette débutera prochainement afin d'arriver à une nomination possiblement en septembre.

Le président souhaite remercier M. Marcel Côté pour les huit années passées à la direction générale du Cégep régional de Lanaudière. Il en profite pour énumérer certains projets et réalisations qui ont été faits pendant ces huit années sous sa responsabilité du directeur général. Ce sont de belles fiertés pour le Cégep régional de Lanaudière et sa contribution au développement et au rayonnement du Cégep se doit d'être soulignée. Le président exprime également son admiration des qualités humaines de M. Côté, notamment, sa grande patience.

190.24 Divers :

- **Appel d'offres pour des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque au Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption**

Le Cégep régional de Lanaudière a publié un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque au cégep régional de Lanaudière à L'Assomption afin de corriger les infiltrations d'eau. Ces travaux sont évalués à près de 325 000 \$. Il s'agit d'un contrat qui sera attribué au plus bas soumissionnaire conforme. L'ouverture des soumissions est prévue le 28 juin à 10 h.

Le Règlement de gestion financière prévoit que tout contrat doit être approuvé par le conseil d'administration lorsqu'il implique une somme excédant 200 000 \$. Cependant, il pourrait être difficile de réunir les membres du conseil

d'administration pour l'octroi de ce contrat quelques jours avant le début des vacances estivales.

Les membres du conseil d'administration seront appelés à décider de la tenue d'une assemblée extraordinaire (conférence téléphonique) vers le 28 juin ou encore à déléguer au comité exécutif la responsabilité d'octroyer ce contrat.

Attendu l'appel d'offres public en cours pour des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque au cégep régional de Lanaudière à L'Assomption;

Attendu l'ouverture des soumissions prévue le 28 juin 2019;

Attendu la difficulté à tenir une assemblée du conseil d'administration avant le début des vacances estivales;

Attendu que le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu l'article 5.04 du Règlement de gestion financière du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les sommes réservées à cette fin à même le budget d'investissement;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,

CARL-190611-20

« Il est résolu de déléguer au comité exécutif la responsabilité d'octroyer le contrat pour des travaux de réfection de la maçonnerie et de la toiture de la bibliothèque au cégep régional de Lanaudière à L'Assomption. »

190.25 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 21 h 26.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée